



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V732-2025-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue 20 janvier 2025, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V732-2025-00	Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Saint-Rémi	Règlement établissant la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Saint-Rémi, abrogeant et remplaçant le précédent pour intégrer des règles modernisées.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 22 janvier 2025

Me Patrice de Repentigny, greffier